

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 558

13 mars 2009

SOMMAIRE

Advent Vision S.à r.l.	26783	ING (L) Invest	26763
Arianco S.A.	26749	Interma S.A.	26768
atHome International S.A.	26775	Jetowner Investments S.à r.l.	26759
Baltray S.à r.l.	26769	LB Dame LP S.à r.l.	26744
Banque Hapoalim (Luxembourg) SA	26772	LB Dame S.à r.l.	26740
Banque Hapoalim (Luxembourg) SA	26764	LBREP III Dame LP S.à r.l.	26744
Bellevue Real Estate Development S.A.	26764	LBREP III Dame S.à r.l.	26740
Blue Heron S.A.	26772	Léopold Commercial S.A.	26774
Brandenburg Management	26782	Leverlake S.à r.l.	26777
BR.E.F.I.-Brasil European Finance Invest- ment S.A.	26778	Locaboat Management Services S.A.	26783
Cat Développement S.A.	26750	LTG Investments S.à r.l.	26784
Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l.	26768	MAS International	26780
Compagnie de Révision	26778	MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l.	26779
Cross Commodities S.A.	26773	Nevada Investments S.A.	26768
Currency Overlay Fund	26755	Newton Investments S.A.	26775
Dolle'Mina S.à r.l.	26770	Online Media S.A.	26770
Ernst & Young Services S.A.	26781	Paradigm Capital European Micro Cap Va- lue Fund	26784
Europe Online Investments S.A.	26772	Planifi S.A.	26769
Facedogs S.à r.l.	26760	Primeria Consulting Sàrl	26782
Ferrero Trading Lux S.A.	26773	Ricci S.A.	26755
Flowstone S.à r.l.	26769	Robeco Luxembourg S.A.	26779
Frolan S.A.	26779	Sanael SCI	26775
Galey & Lord International S.à r.l.	26777	Séline Participations S.A.	26774
Global Solar Fund, S.C.A., SICAR	26746	S-Esther SCI	26771
Goldford Holding S.A.	26776	S-Esther SCI	26772
Header Holding S.A.	26776	TLW International S.à r.l.	26748
Hera Linco II Luxco S.à r.l.	26742	Top Shop S.à r.l.	26771
Hera Linco Luxco S.à r.l.	26738	Transports Luxembourg Windsinger S.à r.l.	26748
Héron S.A.	26749	Violane Finance S.à r.l.	26749
H&N S.à r.l.	26773	Z Men S.à r.l.	26760

Hera Linco Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.750,00.

Siège social: L-2346 Senningerberg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.720.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP II Linco Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 112.441, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

NEP Linco Limited, a private limited company organised and existing under the laws of the Isle of Man, having its registered office at 4th Floor, Exchange House, 54-58 Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1JD;

here represented by Mrs. Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies established respectively on December 3rd, 2008 and on December 9th, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Hera Linco Luxco S.à r.l.", having its registered office at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 112.720, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 8th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 513 of March 10th, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of December 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 261 of January 31st, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at thirty five thousand seven hundred fifty Euro (€ 35,750.-) represented by one thousand one hundred forty-four (1,144) class A shares and two hundred eighty-six (286) class B shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The shareholders resolve to appoint Mr. Jean Bernard Zeimet, auditor, born on March 5th, 1953 in Luxembourg, having his professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The shareholders resolve to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LBREP II Linco Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.441, et dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

NEP Linco Limited, une private limited company constituée en vertu du droit de l'île de Man, dont le siège social est au 4th Floor, Exchange House, 54-58 Athol Street, Douglas, Île de Man, IM1 1JD;

ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données respectivement le 3 décembre 2008 et le 9 décembre 2008. Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Hera Linco Luxco S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.720, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 10 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 261 du 31 janvier 2008.

II. Le capital social est fixé à trente-cinq mille sept cent cinquante euros (€ 35.750,-) représenté par mille cent quarante-quatre (1.144) parts sociales de Classe A et deux cent quatre-vingt-six (286) parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. Les associés décident de nommer Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. Les associés décident de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants représentés par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. COLSON J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51974. Reçu douze euros (12.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026785/211/121.

(090029259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**LB Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LBREP III Dame S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

In the year two thousand and eight, on the twenty first of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with a variable share capital, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 127.959,

ATEMI S.A.S., a "société par actions simplifiée", incorporated and existing under French laws, having its registered office at 47, rue de Monceau, 75008 Paris (France), and registered with the Trade and Companies Register of Paris (France) under number 387 529 811,

here represented by Ms Axelle De Donker, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of two proxies established on November 17th, 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "LBREP III Dame S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 118.151, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 4th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1812, dated September 28th, 2006 and whose bylaws have been lastly amended by a rectification deed of the undersigned notary of May 21st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1722, dated July 12th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to change the Company's name from "LBREP III Dame S.à r.l." into "LB Dame S.à r.l.".

IV. The shareholders resolve to amend article 4 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The company will have the name "LB Dame S.à r.l." "

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (€ 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque à capital social variable (SICAR), ayant son siège social au 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ATEMI S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 47, rue de Monceau, 75008 Paris (France), et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro 387 529 811,

ici représentées par Mademoiselle Axelle De Donker, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 17 novembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Dame S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.151, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1812, daté du 28 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte rectificatif du notaire soussigné, reçu en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1722, daté du 12 juillet 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident de changer la dénomination de la Société de "LBREP III Dame S.à r.l." en "LB Dame S.à r.l.".

IV. Les associés décident ensuite de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a comme dénomination "LB Dame S.à r.l." "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 novembre 2008. Relation LAC/2008/47466. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027399/211/95.

(090030040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Hera Linco II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.940.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

LBREP II Linco Luxco S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 112.441, and NEP LINCO LIMITED, a private limited company organised and existing under the laws of the Isle of Man with its registered office at 4th Floor, Exchange House, 54-58 Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1JD,

here represented by Mrs. Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies established respectively on December 3rd, 2008 and December 9th, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Hera Linco II Luxco S.à r.l.", having its registered office at 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 118.940, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of July 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2014 of October 26th, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of December 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 262 of January 31st, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by four hundred (400) class A shares and one hundred (100) class B shares, all of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to put the Company into liquidation.

IV. The shareholders resolve to appoint Mr. Jean Bernard Zeimet, auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The shareholders resolve to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LBREP II Linco Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.441,

NEP Linco Limited, une "private limited company" constituée en vertu du droit applicable sur l'île de Man, ayant son siège social au 4th Floor, Exchange House, 54-58 Athol Street, Douglas, Île de Man, IM1 1JD

ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données respectivement le 3 décembre 2008 et le 9 décembre 2008. Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Hera Linco II Luxco S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.940, constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 27 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2014 du 26 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 262 du 31 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12,500.-) représenté par quatre cents (400) parts sociales de classe A et cent (100) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune.

III. Les associés décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. Les associés décident de nommer M. Jean Bernard Zeimet, réviseur, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. Les associés décident de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2,000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. COLSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51975. Reçu douze euros (12.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026786/211/119.

(090029251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**LB Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. LBREP III Dame LP S.à r.l.).**

Capital social: EUR 77.200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.546.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with a variable share capital, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 127.959, ATEMI S.A.S., a "société par actions simplifiée", incorporated and existing under French laws, having its registered office at 47, rue de Monceau, 75008 Paris (France), and registered with the Trade and Companies Register of Paris (France) under number 387 529 811,

here represented by Ms Axelle De Donker, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of two proxies established on November 17th, 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) having the securitization status, existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "LBREP III Dame LP S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.546, incorporated by, a deed of the undersigned notary of June 27th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1736, dated August 16th, 2007 and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of October 20th, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at seventy-seven million two hundred thousand Euro (EUR 77,200,000.-) represented by sixty-one million seven hundred sixty thousand (61,760,000) shares of one Euro and twenty-five Euro cents (EUR 1.25) each.

III. The shareholders resolve to change the Company's name from "LBREP III Dame LP S.à r.l." into "LB Dame LP S.à r.l.".

IV. The shareholders resolve to amend article 4 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "LB Dame LP S.à r.l." "

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (€ 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque à capital social variable (SICAR), ayant son siège social au 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959, ATEMI S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 47, rue de Monceau, 75008 Paris (France), et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro 387 529 811,

ici représentées par Mademoiselle Axelle De Donker, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 17 novembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée de titrisation établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Dame LP S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.546, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1736, daté du 16 août 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné, reçu en date du 20 octobre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix-sept millions deux cent mille Euro (EUR 77.200.000,-) représenté par soixante et un millions sept cent soixante mille (61.760.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

III. Les associés décident de changer la dénomination de la Société de "LBREP III Dame LP S.à r.l." en "LB Dame LP S.à r.l.".

IV. Les associés décident ensuite de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "LB Dame LP S.à r.l."."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 novembre 2008. Relation LAC/2008/47465. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027391/211/97.

(090030054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.053.

In the year two thousand and nine, on the second day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Julien Courbis, Avocat, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Global Solar Fund Partners S.à r.l., the general partner of Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, Société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company in its meeting held by circular resolutions on September 12, 2008,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions "Global Solar Fund, S.C.A, SICAR", with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 914 of April 14, 2008 and has currently a subscribed share capital of forty-two million Euro (EUR 42,000,000.-) consisting of one (1) General Partner Share and four thousand one hundred and ninety-nine (4,199) Ordinary Shares with a par value of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) each, and each partly paid-up at 5% of their par value, in cash.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized capital as follows:

" Art. 7. Share capital.

...

(f) The authorised capital, including the subscribed share capital, is fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) consisting of an aggregate number of one (1) General Partner Share and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (49,999) Ordinary Shares with a par value of ten thousand euro (EUR 10,000.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital."

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the general partner, in its meeting held by circular resolutions on September 12, 2008, resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of FIFTY-EIGHT MILLION EURO (EUR 58,000,000.-) in order to raise it from its present amount of FORTY-TWO MILLION EURO (EUR 42,000,000.-) to ONE HUNDRED MILLION EURO (EUR 100,000,000.-) by issuing FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED (5,800) additional Ordinary Shares with a par value of TEN THOUSAND EURO (EUR 10,000.-) each.

Thereupon, Mr Julien Courbis, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation, as attached, that the board of managers of the general partner of the Company has accepted the subscription of a total of FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED (5,800) additional Ordinary Shares with a par value of TEN THOUSAND EURO (EUR 10,000.-) each, for a total amount of FIFTY-EIGHT MILLION EURO (EUR 58,000,000.-) and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash,

so that an amount of TWO MILLION NINE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 2,900,000.-) is available in cash to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscriber.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 7 d) of the Articles will from now on have the following wording:

" Art. 7. Share capital.

...

(d) The Company has a subscribed share capital of one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) divided into one (1) General Partner Share and nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) Ordinary Shares with a par value of ten thousand euro (EUR 10,000.-) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 7,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le second jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Julien Courbis, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Global Solar Fund Partners S.à r.l., l'associé gérant commandité de "GLOBAL SOLAR FUND, S.C.A, SICAR", Société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (la "Société"),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de la Société par résolutions circulaires en date du 12 septembre 2008,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions "GLOBAL SOLAR FUND, S.C.A, SICAR" a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 février 2008, publié le 14 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 914 et a actuellement un capital social souscrit de quarante-deux millions d'euros (€ 42.000.000,-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf (4,199) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix mille euros (€ 10.000,-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale, en espèces.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les "Statuts") prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

" Art. 7. Capital social.

...

(f) Le capital autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à cinq cent millions d'euros (€ 500.000.000,-), constitué d'un nombre total d'une (1) Action d'Associé Commandité et de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (49.999) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de dix mille euros (€ 10.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour des Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l'Associé Commandité, dans les limites du capital autorisé."

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de la Société a décidé, par résolutions circulaires du 12 septembre 2008, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence de CINQUANTE-HUIT MILLIONS D'EUROS (€ 58.000.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de QUARANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 42.000.000,-) à CENT MILLIONS D'EUROS (€ 100.000.000,-) par l'émission de CINQ MILLE HUIT CENTS (5.800) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de DIX MILLE EUROS (€ 10.000,-) chacune.

Alors, Monsieur Julien Courbis, prénommé, déclare, sur base des résolutions ci-avant et de la confirmation bancaire ci-annexée, que le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de la Société a accepté la souscription d'un montant total de CINQ MILLE HUIT CENTS (5.800) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de DIX MILLE EUROS (€ 10.000,-) chacune, pour un montant total de CINQUANTE-HUIT MILLIONS D'EUROS (€ 58.000.000,-) et déclare que ces Actions Ordinaires on été partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale, en espèces,

de sorte que la somme totale de DEUX MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (€ 2.900.000,-), se trouve à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

4. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Capital social.**

...

(d) La Société a un capital social souscrit de cent millions d'euros (€ 100.000.000,-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et neuf mille neuf cent quatre-dix-neuf (9.999) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix mille euros (€ 10.000,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. COURBIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2009. Relation: LAC/2009/5037. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026791/242/130.

(090028994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**TLW International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Transports Luxembourg Windsinger S.à r.l.).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 109.108.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 05 novembre 2008

Première résolution

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 05 novembre 2008, les cessions de parts suivantes sont constatées par les associés:

1. La cession par contrat sous seing privé datée du 05 novembre 2008 de 100 parts sociales par Monsieur Jérémy WINDSINGER, né à Amnéville (France), le 23 juin 1986, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, à la société anonyme TLW FINANCIAL S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142951, avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter.

2. La cession par contrat sous seing privé datée du 05 novembre 2008 de 25 parts sociales par Monsieur Hans WINDSINGER, né à Geisenfeld (Allemagne), le 27 juin 1948, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, à la société anonyme TLW FINANCIAL S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142951, avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter.

Le capital social est désormais ainsi réparti:

- TLW FINANCIAL S.A.: 125 parts sociales

Deuxième résolution

Monsieur Jérémy Windsinger, né à Amnéville (France), le 23 juin 1986, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter est maintenu pour une durée indéterminée au poste de gérant administratif.

Monsieur Hans Windsinger, né à Geisenfeld (Allemagne), le 27 juin 1948, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter est maintenu pour une durée indéterminée au poste de gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2008.

Pour TLW INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009027233/8817/33.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04869. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Héron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 97.072.

—
Extrait rectificatif des résolutions adoptées en date du 18 juillet 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, demeurant au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin le 14 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERON S.A.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2009027090/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11162. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Arianco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.817.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009027086/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04557. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Violane Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.265.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 16 décembre 2008

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 16 Décembre 2008, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Horizeli Limited, ayant son siège social au Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower, P.C. 3040 Limassol, Chypres, a transféré 125,000 parts divisées comme suit: 124,999 parts de classe A et 1 part de classe B, de 0,10 Euro chaque, détenues dans la Société à TRI Investment Funds ICVC, ayant son siège social au 73, New Bond Street, London W1S 1RS, United kingdom.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant A

Catherine Gillibrand

Gérant B

Référence de publication: 2009027095/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04099. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Cat Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 99.988.

L'an deux mille neuf, le neuf février.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAT DEVELOPPEMENT S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99988, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 547 du 26 mai 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1967 du 19 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edouard dit Ed SAUER, commerçant, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence SAUER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ali SHERWANI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées,

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion d'immeubles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

2. Changement du régime de signature statutaire des administrateurs.

3. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

4. Acceptation des démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes.

5. Nomination du nouveau conseil d'administration et fixation de la durée des mandats des administrateurs.

6. Nomination du nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de modifier l'objet social et de lui donner en conséquence la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 1) de l'ordre du jour;

- de modifier le pouvoir de signature statutaire actuel des administrateurs afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CAT DEVELOPPEMENT S.A.", régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion d'immeubles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR), représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la Loi, le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée totale ou partielle, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents, actionnaires ou non, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est valablement engagée par la signature collective de 2 administrateurs ou par la signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs de la Société à savoir Messieurs Roger HERZ, Edouard SAUER et Stefano MORENO ainsi que la démission du commissaire aux comptes Madame Laurence SAUER-FRANK et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée augmente le nombre des administrateurs à quatre (4) et procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Edouard dit Ed SAUER, commerçant, né à Luxembourg, le 28 septembre 1960, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II;
- b) Madame Laurence SAUER, employée privée, née à Luxembourg, le 23 juin 1976, demeurant professionnellement à L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie;
- c) Monsieur Ali SHERWANI, employé privé, né à Luxembourg, le 24 avril 1975, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II;
- d) Madame Nathalie FERRARI, employée privée, née à Briey (France), le 3 juillet 1973, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée "BOPPEL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48568, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Edouard dit Ed SAUER, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SAUER - SAUER - SHERWANI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2009. Relation GRE/2009/585. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009026784/231/269.

(090029433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Ricci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.241.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 février 2009

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie B.
2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 16/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RICCI S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009027088/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Currency Overlay Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 131.968.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of the month of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "CURRENCY OVERLAY FUND" (the "Company"), a société anonyme, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, incorporated under the laws of the Cayman on 2 December 2003 and whose transfer of registered office to the Grand Duchy of Luxembourg and thus its submission to Luxembourg laws were recorded by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 31 August 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2311 on 16 October 2007.

The Meeting was opened at 3.00 p.m. under the chairmanship of Sébastien Moies, lawyer, professionally residing in Luxembourg who appointed as secretary Aurélie Velghe, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Géraldine Diseur, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The extraordinary general meeting convened for 23 December 2008 could not validly deliberate on the agenda due to lack of quorum.

II. The present extraordinary general meeting (the "Meeting") was convened by notices to shareholders, containing the agenda published in:

- the Mémorial on 7 January 2009 and 22 January 2009;
- the Luxemburger Wort on 7 January 2009 and 22 January 2009;
- the Tageblatt on 7 January 2009 and 22 January 2009;

and by notices containing the agenda sent to every registered shareholder by registered mail on 27 January 2009.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the shareholders, the proxies of the shareholders represented and by the bureau meeting, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

IV. The resolutions on the agenda of the Meeting may only be validly taken if approved by at least two-thirds of the votes cast, no quorum being required.

V. As appears from the same attendance list, 61,805 of the 394, 413.24799 shares of the Company, are duly represented at this Meeting.

VI. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

VII. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to authorise the board of directors of the Company (the "Board") to transfer the registered office of the Company to any place in the Grand Duchy of Luxembourg, to the extent permitted by law.

2. Amendment of article 5 of the Articles to allow the Board to consolidate or split the shares of the Company.

3. Amendment of article 15 of the Articles to permit the holding of Board meetings by visio-conference or other telecommunication means.

4. Amendment of the second paragraph of article 18 of the Articles to provide, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, that the provisions of such paragraph regarding conflicting interests do not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions.

5. Amendment of article 23 of the Articles in order to reschedule the annual general meeting of the shareholders on the fourth Tuesday of the month of September at 2.00 p.m.

6. Amendment of article 24 of the Articles to allow the Board to authorize the shareholders to act at any meeting of shareholders by visio-conference or other telecommunication means.

7. Amendment of article 24 of the Articles to provide that the resolutions of a shareholders' meeting will be passed by a majority of the votes cast.

VIII. The Meeting has taken the following resolutions:

First extraordinary resolution

The Meeting by 47,639 votes in favour and 14,166 votes against resolved to amend the second paragraph of article 4 of the Articles so as to read as follows:

"Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

Second extraordinary resolution

The Meeting by 47,639 votes in favour and 14,166 votes against resolved to amend article 5 of the Articles by inserting the following sentence after the fifth paragraph of this article:

"The Board may decide to consolidate or split the Shares of any Class."

Third extraordinary resolution

The Meeting by 47,639 votes in favour and 14,166 votes against resolved to amend the sixth paragraph of article 15 of the Articles so as to read as follows:

"The Board can deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented by another director as proxy at a meeting of the Board or are participating in a video-conference or conference call. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting or participating in the video-conference or conference call. For the calculation of quorum and majority, the directors participating at the meeting of the Board by video-conference or by telecommunication means permitting their identification may be deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the Board whose deliberations should be online without interruption. Such a Board meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote."

Fourth extraordinary resolution

The Meeting by 47,639 votes in favour and 14,166 votes against resolved to amend the second paragraph of article 18 of the Articles so as to read as follows:

"In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions."

Fifth extraordinary resolution

The Meeting by 47,639 votes in favour and 14,166 votes against resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 23 of the Articles so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Tuesday of the month of September at 2.00 p.m."

Sixth extraordinary resolution

The Meeting by 47,639 votes in favour and 14,166 votes against resolved to amend the second paragraph of article 24 of the Articles by adding the following sentence at the end of such paragraph:

"At the Board's discretion, a shareholder may also act at any meeting of shareholders by visioconférence or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder."

Seventh extraordinary resolution

The Meeting by 47,639 votes in favour and 14,166 votes against resolved to amend the third paragraph of article 24 of the Articles so as to read as follows:

"Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "CURRENCY OVERLAY FUND", (la "Société"), société anonyme, qualifiée de société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée selon le droit des Iles Cayman le 2 décembre 2003 et dont le transfert de siège social au Luxembourg et donc sa soumission au droit luxembourgeois ont été constatés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2311 le 16 octobre 2007.

L'Assemblée a été ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Sébastien Moies, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg (le "président"). Le président a désigné comme secrétaire Aurélie Velghe, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Géraldine Diseur, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et prier au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 23 décembre 2008 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour en l'absence de quorum.

II. La présente assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") a été convoquée par des avis aux actionnaires contenant l'ordre du jour, publiés dans:

- le Mémorial le 7 janvier 2009 et le 22 janvier 2009,
- le Luxemburger Wort le 7 janvier 2009 et le 22 janvier 2009;
- le Tageblatt le 7 janvier 2009 et le 22 janvier 2009;

et par des convocations, contenant l'ordre du jour, envoyées par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs le 27 janvier 2009.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre détenus par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence est signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et restera annexée à l'original du présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

IV. Les résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée ne peuvent être valablement prises que si elles sont adoptées par deux tiers au moins des voix exprimées, aucun quorum de présence n'étant requis.

V. Il appert de ladite liste de présence que 61.805 des 394.413,24799 actions de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée.

VI. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

VII. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la société (les "Statuts") pour autoriser le conseil d'administration de la société à transférer, dans la mesure permise par la loi, le siège social de la société en tout lieu situé dans le Grand-Duché de Luxembourg.

2. Modification de l'article 5 des Statuts afin d'autoriser le conseil à fusionner ou diviser les actions de la société.

3. Modification de l'article 15 des Statuts pour permettre la tenue de réunions du conseil par vidéo-conférence ou tout autre moyen de télécommunication.

4. Modification du second paragraphe de l'article 18 Statuts afin de prévoir que conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, les dispositions dudit paragraphe relatif aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas aux décisions du conseil concernant des opérations courantes conclues à des conditions normales.

5. Modification de l'article 23 des Statuts afin de replanifier l'assemblée générale annuelle le quatrième jeudi du mois de septembre à 14.00 heures.

6. Modification de l'article 24 des Statuts pour autoriser les actionnaires à participer aux assemblées des actionnaires par vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication.

7. Modification de l'article 24 des Statuts afin de prévoir que les résolutions lors d'une assemblée des actionnaires seront passées à une majorité des voix exprimées.

VIII. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution extraordinaire

L'Assemblée par 47.639 votes en faveur et 14.166 votes contre décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 4 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

"Des filiales, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être créés par décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil"). Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute commune du Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution extraordinaire

L'Assemblée par 47.639 votes en faveur et 14.166 votes contre décide de modifier l'article 5 des Statuts en insérant la phrase suivante après le cinquième paragraphe de cet article:

"Le Conseil peut décider de fusionner ou de diviser les actions de toute Classe."

Troisième résolution extraordinaire

L'Assemblée par 47.639 votes en faveur et 14.166 votes contre décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 15 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

"Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés par un autre administrateur en tant que mandataire à une réunion du Conseil ou y participent par visio-conférence ou conférence téléphonique. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion ou qui y participent par visio-conférence ou conférence téléphonique. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification seront réputés présents. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont transmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président de la réunion aura voix prépondérante."

Quatrième résolution extraordinaire

L'Assemblée par 47.639 votes en faveur et 14.166 votes contre décide de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

"Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la Société soumise pour approbation au Conseil en conflit avec celui de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir doit en informer le Conseil et il ne délibère et ne prend pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne s'applique pas aux décisions du Conseil concernant des opérations courantes conclues sous des conditions normales."

Cinquième résolution extraordinaire

L'Assemblée par 47.639 votes en faveur et 14.166 votes contre décide de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 23 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi à Luxembourg, à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de septembre à 14.00 heures."

Sixième résolution extraordinaire

L'Assemblée par 47.639 votes en faveur et 14.166 votes contre décide de modifier le second paragraphe de l'article 24 des Statuts en ajoutant la phrase suivante à la fin dudit paragraphe:

"A la discrétion du Conseil, un actionnaire pourra participer à toute assemblée des actionnaires par visio-conférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à une telle assemblée des actionnaires dont les délibérations doivent lui être retransmises de manière continue."

Septième résolution extraordinaire

L'Assemblée par 47.639 votes en faveur et 14.166 votes contre décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 24 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par les Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul."

N'ayant plus de points à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. MOIES, G. DISEUR, A. VELGHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2009. Relation: LAC/2009/5051. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026793/242/229.

(090029011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Jetowner Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.168.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 février 2009

1. M. Cornelius BECHTEL a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JETOWNER INVESTMENTS S.a r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009027089/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Facedogs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.788.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte signé en date du 25 août 2008 que la société CLARENCE INVESTMENTS LLC a cédé les 800 parts sociales (huit cent parts sociales) qu'elle détenait dans la société FACEDOGS S.A.R.L. à M. Marco BENAGLI pour 400 (quatre cent) parts sociales et à Mme Laure BOULAY DE LA MEURTHE pour 400 (quatre cent) parts sociales.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009027092/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Z Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.410.

In the year two thousand and nine on the twenty-seventh day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the members of "Z Men S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered under number RCS Luxembourg B 122.410 and incorporated on 20th November 2006 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 125 on 6th February 2007. The articles were amended for the last time on 14th December 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial number 1525 of 23rd July 2007 (an erroneous rectification deed of 12 June 2007 by Me Joseph Elvinger having to be ignored).

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Laetitia Chaniol, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Julien Raum, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one thousand two hundred and forty (1,240) shares (being one hundred (100) class I shares and one thousand one hundred and forty (1,140) class M shares) in issue in the Company were represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to thirty eight thousand eight hundred Euro (€38,800) by the issue of three hundred twelve (312) class M shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€25) each, for a total subscription price of one hundred seventy six thousand seven hundred thirty eight Euro (€176,738) (i) against the contribution in kind of a non interest bearing claim due by the Company to Aletti Fiduciaria for an amount of sixteen thousand two hundred twenty eight Euro (€16,228) and (ii) against the contribution in cash of one hundred sixty thousand five hundred ten Euro (€160,510) by DH Management Bridgeco Limited, subscription by the shareholders set forth below to the new shares so issued, approval of valuation of the contribution in kind at an amount of sixteen thousand two hundred twenty eight Euro (€16,228), payment of the aggregate subscription price; allocation of the aggregate nominal value to the issued share capital and the balance to the freely distributable share premium, consequential amendment of article 5 of the articles of the Company as set forth below,

26761

Shareholders	Number of shares and class	Subscription Price (Euro)
Aletti Fiduciaria (contribution in kind)	28 class M shares	€16,228
DH Management Bridgeco Limited (contribution in cash)	284 class M shares	€160,510
Total	312 M shares	€176,738

" **Art. 5.** The Company's capital is set at thirty eight thousand eight hundred Euro (€38,800), represented by one hundred (100) Class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each and one thousand four hundred fifty two (1,452) Class M shares (the "Class M Shares") with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each. The Class I Shares and the Class M Shares are together referred to as the "Shares" or individually a "Share".

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required by the present Articles for amendment of these Articles of Incorporation.

Each Share confers such rights as set out herein."

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company to thirty eight thousand eight hundred Euro (€38,800) (i) by the issue of twenty eight (28) class M shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€25), and for a total subscription price of sixteen thousand two hundred twenty eight Euro (€16,228) and (ii) by the issue of two hundred and eighty four (284) class M shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€25), and for a total subscription price of one hundred sixty thousand five hundred ten euro (€160,510).

The subscription price of the class M shares so issued of one hundred seventy six thousand seven hundred thirty eight Euro (€176,738) is fully paid up by (i) the contribution in kind by Aletti Fiduciaria of a non interest bearing claim due by the Company to Aletti Fiduciaria for an amount of sixteen thousand two hundred twenty eight Euro (€16,228) and (ii) the contribution of one hundred sixty thousand five hundred ten euro (€160,510) by DH Management Bridgeco Limited.

The meeting noted the valuation report on the contribution in kind dated 27 January 2009 which concludes as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believe that the value of the Contribution in Kind amounts to sixteen thousand two hundred twenty eight euro (€16,228) which is equal to the total issue price of the twenty eight (28) class M shares to be issued".

The meeting resolved to approve the valuation of the contribution in kind at sixteen thousand two hundred twenty eight Euro (€16,228).

Thereupon appeared the shareholders, each represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to proxies dated 26 January 2009 and subscribed to the new shares so issued as set forth in the agenda and evidenced payment of the total subscription price to the Company to the notary.

The meeting having so increased the issued share capital and issued the class M shares as set forth above to the subscribers resolved to allocate an amount equal to seven thousand eight hundred euro (€7,800) to the issued share capital and the balance to the freely distributable share premium account.

There being no further agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 2,800.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Z Men S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 122.410 et constituée le 20 novembre 2006 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 125 du 6 février 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 14 décembre 2006 suivant acte de Me Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 1525 du 23 juillet 2007 (l'acte rectificatif erroné de Me Joseph Elvinger du 12 juin 2007 devant être ignoré).

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Me Laetitia Chaniol, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Me Julien Raum, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les membres représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent quarante (1.240) parts sociales (étant cent (100) parts sociales de classe I et mille cent quarante (1.140) parts sociales de classe M) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société à trente-huit mille huit cents Euros (€38.800) par l'émission de trois cent douze (312) parts sociales de classe M, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune, pour un prix total de souscription de cent soixante-seize mille sept cent trente-huit Euros (€176.738) (i) par un apport en nature d'une créance ne portant pas intérêt due par la Société à Aletti Fiduciaria d'un montant de seize mille deux cent vingt-huit Euros (€16.228) et (ii) par un apport en numéraire de cent soixante mille cinq cent dix Euros (€160.510) par DH Management Bridgeco Limited, souscription par les associés indiqués ci-dessous aux nouvelles parts sociales ainsi émises, approbation de l'évaluation de l'apport en nature à un montant de seize mille deux cent vingt-huit Euros (€16.228), paiement du prix total de souscription; allocation de la valeur nominale totale au compte du capital social émis et du solde au compte de prime d'émission librement distribuable, et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société tel que décrit ci-dessous;

Associés	Nombre de parts sociales et classe	Prix de Souscription (Euros)
Aletti Fiduciaria (apport en nature)	28 parts sociales de classe M	€16,228
DH Management Bridgeco Limited (apport en numéraire)	284 parts sociales de classe M	€160,510
Total	312 parts sociales de classe M	€176,738

" **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à trente-huit mille huit cents Euros (€ 38.800), divisé en cent (100) parts sociales de Classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune et mille quatre cent cinquante-deux (1.452) parts sociales de Classe M (les "Parts Sociales de classe M") ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune. Les Parts Sociales de classe I et les Parts Sociales de classe M seront dénommées ensemble les "Parts Sociales" ou individuellement une "Part Sociale"

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des actionnaires adoptée dans la manière requise pour la modification des statuts.

Chaque action confère les mêmes droits."

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société à trente-huit mille huit cents Euros (€38.800) (i) par l'émission de vingt-huit (28) parts sociales de classe M, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune, et pour un prix total de souscription de seize mille deux cent vingt-huit (€16.228) et (ii) par l'émission de deux cent quatre-vingt-quatre (284) parts sociales de classe M, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25), et pour un prix total de souscription de cent soixante mille cinq cent dix Euros (€160.510).

Le prix de souscription des parts sociales de classe M ainsi émises de cent soixante-seize mille sept cent trente-huit Euros (€176.738) est entièrement payé par (i) l'apport en nature de Aletti Fiduciaria d'une créance ne portant pas intérêt due par la Société à Aletti Fiduciaria d'un montant de seize mille deux cent vingt-huit Euros (€16.228) et (ii) un apport de cent soixante mille cinq cent dix Euros (€160.510) par DH Management Bridgeco Limited.

L'assemblée a pris note du rapport d'évaluation sur l'apport en nature daté du 27 janvier 2009 qui a conclu ce qui suit:

"Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à seize mille deux cent vingt-huit euros (€16,228), ce qui est égal au montant total du prix d'émission des vingt-huit (28) parts sociales de classe M devant être émises".

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à seize mille deux cent vingt-huit Euros (€16.228).

Après quoi, ont comparu les associés, chacun représenté par Me Toïnon Hoss, prénommée, en vertu de procurations datées du 26 janvier 2009 et ont souscrit aux nouvelles parts sociales ainsi émises tel que décrit dans l'ordre du jour et preuve du paiement du prix total de souscription à la Société a été montrée au notaire.

L'assemblée ayant ainsi augmenté le capital social émis et émis les parts sociales de classe M tel que décrit ci-dessus aux souscripteurs a décidé d'allouer un montant égal à sept mille huit cent Euros (€7.800) au compte du capital social et le solde au compte de prime d'émission librement distribuable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

26763

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à 2.800,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, L. CHANIOL, J. RAUM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3472. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINKCX.

Référence de publication: 2009026789/242/163.

(090029050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

*Extrait du Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 janvier 2009*

Conseil d'Administration:

- Démission de Monsieur Philippe Gusbin en date du 14 novembre 2008.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Deveen.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Bellin.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Odilon De Grootte.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Paul Suttor.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Springael.

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, Director and Head of Marketing and Sales, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jonathan Atask, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, Chief Investment Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Maurice Hannon, Head of Legal, Compliance and Domiciliation, ING Investment Management Luxembourg, 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

Réviseur d'Entreprises:

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Par délégation
ING Investment Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009027760/5911/40.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Bellevue Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.391.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009027094/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Banque Hapoalim (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.622.

In the year two thousand and nine, on the ninth of February.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A. (hereafter the "Company"), with registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg number B 37.622, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, dated August 1st, 1991, published in the Mémorial C number 328 of September 2, 1991.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary on June 17, 2008, published in the Mémorial C number 1818 of July 23, 2008.

The meeting is presided by Mr Eyal GRUMBERG, lawyer, with professional address in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Stéphanie BRAUN, secretary, with professional address in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of 12,000,000.- USD, in order to raise it from its present amount of 30,000,000.- USD to 42,000,000.- USD, by the creation and issue of 120,000 new shares with a par value of 100.- USD each.
2. Subscription and payment of the new shares.
3. Subsequent amendment of Article 5, paragraph 1st, of the Articles of Incorporation.
4. Acceptance of the resignation of Mr Dror NAGEL as director of the company with effect on December 31, 2008.
5. Acceptance of the resignation of Mr Rudolf BRUNNER as director of the company with effect on November 24, 2008.
6. Acceptance of the resignation of Mr Daniel Zvi CALO as delegate of the Board of Directors of the company, who stays nevertheless director.
7. Authorisation to the board of directors to appoint Mr Moshé ALLOUCHE as delegate of the Board of Directors.

B) That the shareholders all represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy-holder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital by twelve million United States dollars (12,000,000.- USD), so as to raise it from its present amount of thirty million United States dollars (30,000,000.- USD) up to forty-two million United States dollars (42,000,000.- USD), by the creation and issue of one hundred and twenty thousand (120,000) new shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The other shareholder having waived its preferential subscription right, all the one hundred and twenty thousand (120,000) new shares have been subscribed by the majority shareholder, the company BANK HAPOALIM B.M., with registered office in IL-66883 Tel Aviv, 50, Rothschild Boulevard, Israel,

here duly represented by Mr Eyal GRUMBERG, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given to him.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The one hundred and twenty thousand (120,000) new shares have been entirely paid up in cash, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it, so that the amount of twelve million United States dollars (12,000,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves amend the 1st paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5. (1st paragraph).** The corporate capital is set at forty-two million United States dollars (42,000,000.- USD), divided into four hundred and twenty thousand (420,000) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) per share."

Third resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Dror NAGEL as director of the company with effect on December 31, 2008.

Fourth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Rudolf BRUNNER as director of the company with effect on November 24, 2008.

Fifth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Daniel Zvi CALO as delegate of the Board of Directors of the company, who stays nevertheless director.

Sixth resolution

The meeting decides to authorize the Board of Directors to appoint Mr Moshé ALLOUCHE as delegate of the Board of Directors charged with the daily management of the company, being entitled to bind the company in this respect by his sole signature.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand eight hundred euro.

Valuation

The amount of the present capital increase is valued at 9,377,930.60 EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf février.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B 37.622, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 1991, publié au Mémorial C numéro 328 du 2 septembre 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1818 du 23 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eyal GRUMBERG, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Stéphanie BRAUN, secrétaire, avec adresse professionnelle à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 12.000.000,- USD, pour le porter de son montant actuel de 30.000.000,- USD à 42.000.000,- USD par la création et l'émission de 120.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD chacune.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

4. Acceptation de la démission de Monsieur Dror NAGEL comme administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2008.

5. Acceptation de la démission de Monsieur Rudolf BRUNNER comme administrateur de la société avec effet au 24 novembre 2008.

6. Acceptation de la démission de Monsieur Daniel Zvi CALO comme administrateur-délégué de la société, qui reste néanmoins administrateur.

7. Autorisation au conseil d'administration de nommer Monsieur Moshé ALLOUCHE comme administrateur-délégué.

B) Que les actionnaires tous représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction de convocations.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions de dollars des Etats-Unis (12.000.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de trente millions de dollars des Etats-Unis (30.000.000,- USD) à quarante-deux millions de dollars des Etats-Unis (42.000.000,- USD), par la création et l'émission de cent vingt mille (120.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, toutes les cent vingt mille (120.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société BANK HAPOALIM B.M., avec siège social à IL-66883 Tel Aviv, 50, Rothschild Boulevard, Israël,

ici dûment représentée par Monsieur Eyal GRUMBERG, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les cent vingt mille (120.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément, de sorte que le montant de douze millions de dollars des Etats-Unis (12.000.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à quarante-deux millions de dollars des Etats-Unis (42.000.000,- USD), divisé en quatre cent vingt mille (420.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) par action."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Dror NAGEL comme administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Rudolf BRUNNER comme administrateur de la société avec effet au 24 novembre 2008.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Daniel Zvi CALO comme administrateur-délégué de la société, qui reste néanmoins administrateur.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Moshé ALLOUCHE comme administrateur-délégué de la société chargé de la gestion journalière de la société, pouvant engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille huit cents euros.

Evaluation

Le montant de la présente augmentation de capital est évalué à 9.377.930,60 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: GRUMBERG - BRAUN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2009. Relation GRE/2009/583. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009026795/231/184.

(090029439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.238.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 janvier 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009027087/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Interma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 44.778.

—
Extrait des Résolutions adoptées en date de 12 décembre 2008 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de Monsieur Jean Bernard ZEIMET, avec effet au 12 décembre 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée par l'Assemblée Générale.
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 12 décembre 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERMA S.A.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2009027091/1211/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Nevada Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 74.041.

—
Les administrateurs de la société NEVADA INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.041, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet au 20 janvier 2009.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Nathalie MAGER / Helena TONINI - DI VITO / Pierfrancesco AMBROGIO

Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire

Référence de publication: 2009027137/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Flowstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.286.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 16 décembre 2008

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 16 Décembre 2008, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Horizeli Limited, ayant son siège social au Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower, P.C. 3040 Limassol, Chypres, a transféré 125,000 parts divisées comme suit: 124,999 parts de classe A et 1 part de classe B, de 0,10 Euro chaque, détenues dans la Société à TRI Investment Funds ICVC, ayant son siège social au 73, New Bond Street, London W1S 1RS, United kingdom.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant A

Catherine Gillibrand

Gérant B

Référence de publication: 2009027093/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Planifi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.639.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1/09/2008

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du premier septembre 2008:

- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la révocation de TAW SUPPLIES LTD The Great House 1 St. Peter Street - TIVERTON DEVON EX16 6NY (UNITED KINGDOM) de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 28/09/07.

- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires nomme administrateur PEARL PROMOTIONS Ltd The Great House 1 St. Peter Street - TIVERTON DEVON EX16 6NY (UNITED KINGDOM), en remplacement de TAW SUPPLIES LTD The Great House 1 St. Peter Street - TIVERTON DEVON EX16 6NY (UNITED KINGDOM).

Référence de publication: 2009027097/9949/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06601. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Baltray S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.224.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 16 décembre 2008

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 16 Décembre 2008, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Horizeli Limited, ayant son siège social au Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower, P.C. 3040 Limassol, Chypres, a transféré 125,000 parts divisées comme suit: 124,999 parts de classe A et 1 part de classe B, de 0,10 Euro chaque, détenues dans la Société à TRI Investment Funds ICVC, ayant son siège social au 73, New Bond Street, London W1S 1RS, United kingdom

Luxembourg, le 20 janvier 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Gérant A
Catherine Gillibrand
Gérant B

Référence de publication: 2009027096/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Dolle'Mina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 62.757.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 6 février 2009 entre Monsieur Ulrich VOLLMER, demeurant à L-5690 Ellange, 5, auf dem Ewent, et Monsieur Jerry Franck DUJARDIN, demeurant à L-5837 Fentange, 6, op den Aessen, que la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Mademoiselle Mina EL OUACHINI:	250 parts sociales
Monsieur Jerry Franck DUJARDIN:	250 parts sociales

Luxembourg, le 9 Février 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009027098/323/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Online Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.407.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société STRONG MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa; "la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es-dites qualités, a requis

1. Que la société anonyme ONLINE MEDIA S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 140 407, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 05 Novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 138 du 15 février 2005.

2. Que le capital social de la société anonyme ONLINE MEDIA S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000 représenté par 310 actions de EUR 100 chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme ONLINE MEDIA S.A..

4. Que par la présente la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme ONLINE MEDIA S.A., requiert le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure

actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

8. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. SEIL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53082. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027984/211/45.

(090030533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

S-Esther SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 3.862.

Extrait du procès-verbal de l'actionariat en date du 23 janvier 2009

En date du 23 janvier 2009, l'actionariat de la "S'ESTHER SCI" s'est réuni pour prendre acte que l'actionnaire Medici Sa a changé en date du 25.09.2008 sa structure juridique de société anonyme en société à responsabilité limitée avec siège social au 26, rue des Remparts, L-4303 Esch/Alzette et qu'elle est représentée par sa gérante unique Madame Nadia Gresse, demeurant à L-4853 Rodange, 3, rue Vullesang.

Esch/Alzette, le 23 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009027099/4809/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Top Shop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 109, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 108.340.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 novembre 2008:

1) Monsieur BAVA Roberto, né le 02 février 1982 à Luxembourg, demeurant à L-1261 Luxembourg, 109, Rue de Bonnevoie, cède la totalité de ses 62 parts sociales à Mademoiselle BAVA Maria Vincenza, vendeuse, née le 24 avril 1970 à Luxembourg, demeurant à L-2521 Luxembourg, 19, Rue Demy Schlechter.

2) Monsieur BAVA Giuseppe, né le 23 février 1984 à Luxembourg, demeurant à L-1261 Luxembourg, 109, Rue de Bonnevoie, cède la totalité de ses 62 parts sociales à Mademoiselle BAVA Maria Vincenza, précitée.

3) Les parts sociales de la Sarl TOP SHOP sont désormais réparties de la façon suivante:

Mademoiselle BAVA Maria Vincenza, précitée 124 parts

4) Monsieur BAVA Raffaele, commerçant, né le 09 juin 1947 à Brognaturo (I), demeurant à L-1261 Luxembourg, 109, Rue de Bonnevoie, donne sa démission en tant que gérant technique de la société avec effet immédiat.

5) Est désigné nouveau gérant technique avec effet immédiat Mademoiselle BAVA Maria Vincenza, précitée.

6) La Sarl TOP SHOP sera dorénavant valablement engagée par la seule signature du gérant technique, associée unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2008.

BAVA Roberto / BAVA Giuseppe / BAVA Maria Vincenza.

Référence de publication: 2009027100/670/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**Blue Heron S.A., Société Anonyme,
(anc. Europe Online Investments S.A.).**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, route de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 86.467.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009027147/7851/12.

(090029460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

S-Esther SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 3.862.

En date du 1^{er} décembre 2008, une cession de parts a eue lieu dans la Société Civile Immobilière "S'ESTHER SCI" et la détention des parts sociales entre les nouveaux propriétaires se présente ainsi:

1) IN CHARIS-MA sa, 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette	45 parts
2) MEDICI Sàrl, 26, rue des Remparts, L-4303 Esch/Alzette	30 parts
3) AETOGGRACA sàrl, 13, Am Armschlag, L-4398 Pontpierre	<u>25 parts</u>
Total	100 parts

Esch/Alzette, le 2 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009027101/2692/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Banque Hapoalim (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.622.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009027104/231/14.

(090029440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Cross Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 134.332.

—
Extrait de l'Assemblée Générale du 3 Décembre 2008

Première résolution.

Acceptation de la démission de M. Matthieu Van de Castele, juriste, citoyen de France, numéro de passeport -01TA54218-, né à Boulogne Billancourt (92) France le 27 Décembre 1977, résidant professionnellement à 29 rue Alphonse München L-2172 Luxembourg en tant que membre du conseil d'administration.

Deuxième résolution.

M. Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, citoyen de Luxembourg, numéro carte d'identité -704020305894-, né à Luxembourg le 5 Mars 1953, résidant à 31 rue de Merl L-2146 Luxembourg, est nommé en tant que membre du Conseil d'Administration et remplace M. Matthieu Van de Castele.

Aucune autre résolution n'étant à l'ordre du jour, le président signe et ferme l'Assemblée.

Extrait en conformité

Signature

Le secrétaire

Référence de publication: 2009027235/8817/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04866. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

H&N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 63.970.

—
Le bilan rectifié au 31.12.2007 qui remplace le bilan au 31.12.2007, enregistré à Luxembourg le 06.01.2009 sous la référence LSO DA/ 01387 et déposé au Registre de Commerce en date du 13.01.2009 sous la référence (L090005246.04), a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009027105/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 46.117.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009027107/231/14.

(090029414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Séline Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.472.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/01/2009 à 17.00 heures

a été nommée administrateur la société SELINE MANAGEMENT Ltd, Companies House Cardiff No. 03240996, 88A Tooley Street, London Bridge, SE1 2 TF Londres, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 16 novembre 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013, en remplaçant M TRUST SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 janvier 2009.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

SELINE PARTICIPATIONS SA

Jan H. van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009027336/816/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Léopold Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.603.

Extrait du livre des procès-verbaux assemblée générale annuelle du 10 mai 2005

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) La présente Assemblée renouvelle, à l'unanimité, le mandat des administrateurs suivants:

- Madame Pagona Loutridou, employée privé, demeurant à Athènes, Grèce

- Monsieur Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique

- Mademoiselle Ekaterini Mouzaki, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique

Leur mandat est valable pour quatre ans et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire G.Georgiou-Kostakopoulos, avocat, demeurant à 18 rue Akadimias 10671 Athènes, Grèce

Son mandat est valable pour quatre ans et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2009.

Luxembourg, le 08/07/2005.

Copie conforme du livre des procès verbaux

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

N. KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009027108/2256/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

atHome International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.411.

Procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social en date du 19 janvier 2009

Les administrateurs de la société atHome International SA. susvisée se sont réunis en Conseil au siège social en date du 19 janvier 2009.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Shaun Antony DI GREGORIO, employé privé, demeurant à 8 Gordon parade, Yarraville, Victoria 3013 (Australie),

- Monsieur Patrick KERSTEN, employé privé, demeurant à 26 rue Jean-Pierre Biermann L-1268 Luxembourg (Luxembourg)

- Monsieur Sam WHITE, employé privé, demeurant à 59 Wallaroy Road Woollahra New South Wales 2025 (Australie).

Monsieur Patrick Kersten préside la réunion et constate que tous les membres du Conseil d'administration sont présents ou représentés et que, par conséquent, le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Transfert du siège social à L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

Résolution:

Les administrateurs prennent, à l'unanimité des voix présentes ou représentées, la résolution suivante:

Conformément aux pouvoirs conférés par l'article 2 des statuts de la société, le conseil d'administration transfère, avec effet immédiat, le siège social à l'adresse suivante:

L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

Fait à Luxembourg, le 19.01.2009.

Patrick Kersten / Sam White / Shaun Antony Di Gregorio

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009027444/9323/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Sanael SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 3.716.

Extrait du procès-verbal de l'actionariat en date du 23 janvier 2009

En date du 23 janvier 2009, l'actionariat de la "SANAEL SCI" s'est réuni pour prendre acte que l'actionnaire Medici Sa a changé en date du 25.09.2008 sa structure juridique de société anonyme en société à responsabilité limitée avec siège social au 26, rue des Remparts, L-4303 Esch/Alzette et qu'elle est représentée par sa gérante unique Madame Nadia Gresse, demeurant à L-4853 Rodange, 3, rue Vullésang.

Esch/Alzette, le 23 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009027109/4809/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Newton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 66.879.

Extrait du livre des procès-verbaux assemblée générale annuelle du 10 mai 2007

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Renouvelle, à l'unanimité, le mandat des administrateurs suivants:

- Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique

- Ekaterini MOUZAKI, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce
 - Pagona LOUTRIDOU, employée privée, demeurant à 125, rue Spartis, 17675 Athènes, Grèce
 Leur mandat étant valable pour deux ans, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

5) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou -Kostakopoulos, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce
 Son mandat est valable pour deux ans et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2009.

Luxembourg, le 10/05/2007.

Copie conforme du livre des procès-verbaux

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

N. KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009027112/2256/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Header Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.470.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54157 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009027155/211/12.

(090029320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Goldford Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.362.

Extrait du livre des procès-verbaux assemblée générale annuelle du 12 juin 2007

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Renouvelle, à l'unanimité, le mandat des administrateurs suivants:

- Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique
- Ekaterini MOUZAKI, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce.
- Pagona LOUTRIDOU, employée privée, demeurant à 125, rue Spartis, 17675 Athènes, Grèce

Leur mandat étant valable pour deux ans, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2009.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou -Kostakopoulos, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce.

Son mandat est valable pour deux ans et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2009.

Luxembourg, le 12/06/2007.

Copie conforme du livre des procès verbaux

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

N. KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009027116/2256/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Leverlake S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.844.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 janvier 2009

En date du 22 janvier 2009, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions de

- Monsieur Matthew Fitch, gérant
- Madame Christel Damaso, gérant
- Madame Joanne Goodsell, gérant

avec effet au 22 janvier 2009,

de nommer

- Monsieur Markus Schafroth, né le 29 août 1964 à Berne, Suisse, ayant comme adresse 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 22 janvier 2009 et à durée indéterminée,
- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ayant comme adresse 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 22 janvier 2009 et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Monsieur Markus Schafroth

Monsieur Guy Harles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Leverlake S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009027447/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Galey & Lord International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.040.176,10.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 68.050.

Résolutions

L'associé unique de la société, Galey & Lord Overseas S.à r.l. (en liquidation) prend les résolutions suivantes:

- Le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young dont le mandat a pris fin à l'assemblée générale tenue en l'année 2004, n'est pas reconduit.
- Les mandats des gérants Murray James-Joseph et H.R.T. Révision, dont les mandats ont pris fin à l'assemblée générale tenue en l'année 2004, ne sont pas reconduits.
- Le mandat du gérant Hürlimann Claus Heinrich est reconduit pour une durée illimitée.
- L'associé unique décide de nommer Hoffmann Pierre, ayant son adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, gérant de la société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/02/2009.

Pour Galey & Lord International S.à r.l.

Galey & Lord Overseas S.à r.l. (en liquidation)

PIERRE HOFFMANN

Liquidateur

Référence de publication: 2009027120/7679/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 114.998.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 septembre 2008, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Par décision du Conseil d'administration du 24 septembre 2008, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BR.E.F.I. - Brasil European Finance Investment S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BR.E.F.I. - Brasil European Finance Investment S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BR.E.F.I. - Brasil European Finance Investment S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 FEV. 2009.

Pour: BR.E.F.I. - Brasil European Finance Investment S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009028191/1017/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Compagnie de Révision, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 32.665.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2008 que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Raymond Schadeck, Réviseur d'Entreprises et Expert Comptable, né le 11 août 1955 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), demeurant au 44, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains;

- Werner Weynand, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 29 mars 1961 à St. Vith (Belgique), demeurant 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel.

- Jean-Marie Gischer, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 26 février 1956 à Arlon (Belgique), demeurant au 7, rue des Frênes, B-6700 Arlon

- Jean-Michel Pacaud, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 8 novembre 1962 au Mans (France), demeurant au 27, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg

RÉVISEUR D'ENTREPRISE

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Münsbach, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009027121/556/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Frolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 32, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 58.159.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de FROLAN SA tenue au siège social le 2 juin 2005

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la reconduction de la nomination de Monsieur François Riggi demeurant 61, Moeskroen-sesteenweg, B-8511 Kortrijk, en qualité d'administrateur délégué avec pouvoirs prévus à l'article 7 des statuts, pour une période déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2008.

2. - L'Assemblée approuve la nomination de Mme Angelina Puyo, demeurant 11, place de la Résistance B-7711 Dot-tignies, en qualité d'administrateur pour une période déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2008.

3. L'Assemblée approuve la reconduction de la nomination de Monsieur François Riggi demeurant 61, Moeskroen-sesteenweg, B-8511 Kortrijk, en qualité d'administrateur pour une période déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2008.

4. L'Assemblée approuve la reconduction de la nomination de Monsieur Fabrice Riggi demeurant 176, Rue Saint-Léger, B-7711 Mouscron, en qualité d'administrateur pour une période déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2008.

5. L'Assemblée approuve la reconduction de la nomination de Madame Carole Puyo demeurant 17, Avenue de Gairaut, F-06000 Nice, en qualité d'administrateur pour une période déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2008.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Signatures

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2009027227/1656/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.835.

Par résolution signée en date du 30 janvier 2009, l'associé unique a pris la décision de nommer Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027123/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Robeco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 109.234.

Par résolution circulaire du 18 décembre 2008, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- démission de Pieter Schuurs, administrateur, avec adresse au 120, Coolensingel, 3000 AZ Rotterdam, Pays-Bas, de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2009.

- cooptation de Norbertus Wagemans, avec adresse au 76, Gestelsestraat, 5615 LH Eindhoven, Pays-Bas au mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 3 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027127/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

MAS International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.690.

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Stewart KAM-CHEONG, réviseur d'entreprises, né à Port Louis (Il^e Maurice), le 22 juillet 1962, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, ici représenté par Monsieur Olivier DORIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société à responsabilité limitée M GROUPE SARL, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 110.691, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Olivier DORIER, pré-qualifié.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MAS International, avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 110.690, été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 70 du 11 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 324 du 7 mars 2007;

- suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1731 du 16 août 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2755 du 12 novembre 2008.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des cent cinquante (150) parts sociales de la société.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 1.585.000,-), pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-), sans émission de parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital a été réalisée et libérée entièrement par:

1.- Monsieur Stewart KAM-CHEONG, préqualifié, pour un montant de huit cent trois mille soixante-sept euros (EUR 803.067,-), par apport de soixante-seize (76) parts sociales de la société à responsabilité limitée MAS Luxembourg, avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 91.999, au capital social de quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), cet apport évalué à huit cent trois mille soixante-sept euros (EUR 803.067,-).

2.- La société à responsabilité limitée M GROUPE SARL, prédésignée, pour un montant de sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-trois euros (EUR 781.933,-), par apport de soixante-quatorze (74) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) de la société à responsabilité limitée MAS Luxembourg, prédésignée, cet apport évalué à sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-trois euros (EUR 781.933,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de ces apports a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Les associés décident de transformer les cent cinquante (150) parts sociales sans désignation de valeur nominale en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de seize euros (EUR 16,-) chacune et des les attribuer aux associés au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Les cent mille (100.000) parts sociales se répartissent désormais comme suit:

1.- Monsieur Stewart KAM-CHEONG, préqualifié, cinquante mille six cent soixante-sept parts sociales;	50.667
2.- La société à responsabilité limitée M GROUPE SARL, préqualifiée, quarante-neuf mille trois cent trente-trois parts sociales;	49.333
Total: cent mille parts sociales;	100.000

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales de seize euros (EUR 16,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées."

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de deux mille huit cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DORIER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2009. Relation GRE/2009/667. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009027316/231/76.

(090030125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 69.847.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2008 que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Raymond Schadeck, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 11 août 1955 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 44, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf les Bains;

- Jean-Michel Pacaud, né le 8 novembre 1962 au Mans (France), demeurant au 27 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Jean-Marie Gischer, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 26 février 1956 à Arlon (Belgique), demeurant au 7, rue des Frênes, B-6700 Arlon;

- Werner Weynand, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 29 mars 1961 à St. Vith (Belgique), demeurant 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel.

RÉVISEUR D'ENTREPRISE

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Münsbach, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009027129/556/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Primeria Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.536.

Il résulte du contrat de vente et d'achat du 5 décembre 2008 que 6 parts sociales ordinaires de la Société détenues par Nekia Corporation S.à r.l. et 3 parts sociales ordinaires de la Société détenues par Diamonds and Pearls S.à r.l. ont été transférées à Monsieur Moshe Amos Nizri, né le 24 septembre 1953 en Israël, demeurant au 3, Zohar Tal Street, 46741 Herzliya (Israël), de sorte que Monsieur Moshe Amos Nizri détient désormais 9 parts sociales ordinaires de la Société.

Toutes les parts sociales ordinaires de la société représentant l'entièreté de son capital, sont désormais détenues comme tel:

- Nekia Corporation S.à r.l.: 78 parts sociales ordinaires
- Diamonds and Pearls S.à r.l.: 39 parts sociales ordinaires
- Monsieur Moshe Amos Nizri: 9 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2009027245/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Brandenburg Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.466.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 17 mars 2008 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Mark Griffin a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 14 janvier 2008;
- L'administrateur suivant a été nommé avec effet au 17 mars 2008:

1. Madame Philippa Dunkley, née à Northampton, Grande-Bretagne, le 26 juillet 1979, demeurant professionnellement au 43/44 Albemarle Street, London W1S 4JJ, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009027141/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Advent Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.954.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.810.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 14 décembre 2007, que HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., une société ayant son siège social One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America:

- Dix sept mille sept cent quarante huit (17.748) parts sociales de catégorie A qu'elle détenait dans la Société à HIPEP V-Vision LLC, une société ayant son siège social One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America, et

- Dix sept mille sept cent quarante huit (17.748) parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à HIPEP V-Vision LLC, une société ayant son siège social One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America, et

- Dix sept mille sept cent quarante huit (17.748) parts sociales de catégorie C qu'elle détenait dans la Société à HIPEP V-Vision LLC, une société ayant son siège social One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America, et

- Dix sept mille sept cent quarante huit (17.748) parts sociales de catégorie D qu'elle détenait dans la Société à HIPEP V-Vision LLC, une société ayant son siège social One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America, et

- Dix sept mille sept cent quarante huit (17.748) parts sociales de catégorie E qu'elle détenait dans la Société à HIPEP V-Vision LLC, une société ayant son siège social One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America, et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009027811/1092/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Locaboat Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.500.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de LOCABOAT SERVICES MANAGEMENT S.A. tenue le 11 novembre 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Coopter Monsieur Anthony MANNING demeurant 62 Empress Avenue, Woodford Green, Essex IG8 9EA, Royaume-Uni à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur William Charles Frederick SHEPHERD, administrateur démissionnaire;

- La ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Anthony MANNING au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires;

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012;

- Nommer Monsieur John Lee ROBINSON à la fonction de Président du Conseil d'Administration;

- Le nouveau Conseil d'administration est donc composé comme suit:

* Monsieur John Lee ROBINSON - Président

* Monsieur Keith GREGORY

* Monsieur Anthony MANNING, directeur financier, demeurant 62 Empress Avenue, Woodford Green, Essex IG8 9EA.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009027143/322/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.149.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung die am 11. Juni 2008 in Luxemburg stattfand

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen wieder zu Verwaltungsratsmitgliedern der PARADIGM CAPITAL EUROPEAN MICRO CAP VALUE FUND, mit Wirkung vom 11. Juni 2008 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss der PARADIGM CAPITAL EUROPEAN MICRO CAP VALUE FUND, für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen:

Bruce C.N. Greenwald

Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender

Lothar Rafalski

Verwaltungsratsmitglied

Karl Jan Erik Hummel

Verwaltungsratsmitglied

2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. wieder zum Wirtschaftsprüfer der PARADIGM CAPITAL EUROPEAN MICRO CAP VALUE FUND, mit Wirkung vom 11. Juni 2008 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss der PARADIGM CAPITAL EUROPEAN MICRO CAP VALUE FUND, für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

Für die PARADIGM CAPITAL EUROPEAN MICRO CAP VALUE FUND

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Diane Wolf

Référence de publication: 2009027189/1346/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

LTG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 144.560.

EXTRAIT

En date du 10 février 2009, Mourant Luxembourg S.A., associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses 125 parts sociales à LFH International Limited ayant son siège social à Scotia Center, P.O. Box 268, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Island, et enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 218978.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009027144/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.